

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MAI 2010.

L'an deux mil dix, le vingt-sept mai à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 20 mai 2010, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Michel AUDIBERT - M. Pierre SELLA - MME Stéphanie VENTURA- Fornos - M. Patrick PEREZ, ADJOINTS – MME Florence GIROULLE - M. Pierre BARDIN – MME Patricia SIMON – M. Patrick SIMON– MME Catherine LARGETEAU– MME Muriel EYRAUD - M. Xavier GRANGER – MELLE Sandrine GAYET – M. Bernard CAPDEPUY, CONSEILLERS.

Absent excusé : M. Philippe FRANCY (arrivé en fin de séance)

Absents : M. Eric SOENEN - M. Jean- Luc MIARD - M. Roland COIFFE – MME Raphaële COLES

Secrétaire de séance : M. Bernard CAPDEPUY.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire soumet à l'approbation les derniers procès-verbaux de séance qui sont adoptés et signés par les membres présents.

F.D.A.E.C. : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes.

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée plénière de décembre 2009.

Dorénavant, le champ d'application est élargi à l'ensemble des travaux d'investissement sans l'obligation des 30% de fonds consacrés à la voirie.

La réunion cantonale du 20 février 2010 présidée par Monsieur Jean-Marie DARMIAN, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 12 689 €.

Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

1. de réaliser en 2010 les opérations suivantes :
 - réaménagement des sanitaires de l'école avec création d'un accès handicapés.
2. de demander au CONSEIL GENERAL de lui attribuer une subvention de 12 689 € au titre des travaux d'équipement
3. d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - par autofinancement de 21 480,30 €.

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été également demandé pour ces travaux, une subvention de l'Etat au titre de la DGE. Si celle-ci est acceptée, le solde à la charge de la commune serait d'environ 7 800 €.

SUBVENTION AMICALE ROSA BONHEUR.

Après avoir pris connaissance de la demande de subvention de l'Amicale Rosa Bonheur et en avoir délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'attribuer à cette association la somme de 450 € qui sera imputée sur l'article 6574.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

M. le Maire rappelle l'obligation pour la commune de mettre en place un plan communal de sauvegarde (PCS) qui recensera les risques connus et les moyens humains et matériels disponibles pour assurer la sauvegarde et la protection des personnes en cas d'évènements tels qu'inondation, tempête, canicule et autres risques naturels.

Après en avoir délibéré, considérant l'intérêt que revêt un tel plan, le Conseil Municipal décide la mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde conformément aux dispositions du décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 et désigne Messieurs Lionel FAYE- Jean-Luc MIARD et Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS comme élus référents chargés de sa mise en oeuvre.

DESIGNATION D'UN REFERENT SIGNALETIQUE AU SEIN DE LA CDC LES PORTES DE L'ENTRE DEUX MERS.

Monsieur le Maire relate que la CDC a mis en place un plan d'harmonisation de la signalétique sur tout le territoire communautaire en collaboration avec 12 autres CDC.

En vue d'informer les acteurs économiques de la commune et de faire le lien avec la CDC, cette dernière demande la désignation d'un référent communal qui participera aux réunions.

M. Philippe FRANCY est désigné et sera remplacé en cas d'absence par M. Lionel FAYE.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux : M. le Maire fait part au conseil municipal que l'avis d'appel d'offres concernant les travaux d'aménagement des sanitaires de l'école et de l'accueil de la mairie/agence postale, prévus en deux phases, est publié. La remise des offres est fixée au 18 juin et trois critères de sélection ont été retenus : 40% pour le prix de l'offre- 40% pour capacités professionnelles et références- 20% pour la valeur technique au vu du CCTP.

- SEMOCTOM : conteneurs à vêtements

M. le Maire relaie la proposition du Semoctom d'installer un conteneur de récupération de vêtements sur la commune en partenariat avec l'association RELAIS GIRONDE qui traite la matière pour la fabrication d'isolants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (10 Pour- 3 Contre- 1 abstention) décide d'implanter un conteneur de récupération de vêtements. Il appartiendra à la commission, de définir l'implantation de ce conteneur.

Quant au broyage des déchets verts, M. le Maire rencontrera un technicien du SEMOCTOM en vue d'étudier l'éventuelle mise en place sur la commune .

- M. Patrick SIMON informe ses collègues qu'il est en pourparlers avec plusieurs organismes bancaires en vue de la renégociation de la dette.

- Bibliothèque municipale :

Mme VENTURA-FORNOS précise que la bibliothèque est désormais informatisée. Un catalogue du fonds existant a été réalisé. Tous les agents ont suivi 3 jours de formation.

- Forum des associations et vide-grenier: Mme Patricia SIMON a rencontré les associations pour l'organisation de cette journée fixée le 4 septembre. Au cours de cette rencontre, certains points ont été discutés et notamment le plan général de ces deux manifestations couplées. Elle a assisté à une réunion organisée par la Ligue de Football sur le problème de l'impraticabilité des terrains en période hivernale. Au cours de cette réunion il a été évoqué la possibilité pour les communes d'obtenir une aide financière de la Ligue pour les travaux d'entretien des stades.

- Vidéo surveillance : Suite aux dégradations répétées sur certains bâtiments, club house entre autres, M. GRANGER présente la vidéo protection qui fait la preuve de son efficacité comme instrument de prévention et de dissuasion de la délinquance. C'est également un outil d'enquête intéressant. Ces installations font désormais l'objet de financement de l'Etat à hauteur de 50% des travaux d'installation et des frais de raccordement aux différents réseaux. A l'étude pour l'année 2011.

- Compétence communautaire « voirie » : M. BARDIN informe ses collègues qu'au cours de la dernière réunion la décision a été prise d'abandonner l'option du transfert total de la voirie. Il reste à l'étude deux propositions :

- le transfert partiel (le chiffrage est en cours d'élaboration)
- pas de transfert.

M. le Maire insiste sur le fait que s'il y a transfert, celui-ci doit s'accompagner d'un service supérieur à ce qui existe actuellement dans les communes, sinon il n'y voit pas l'intérêt.

- Printemps « bio » à l'école : M. PEREZ présente les actions programmées la semaine prochaine dans ce cadre (dégustations, concours de dessins...)

- Suite à l'intervention d'un conseiller municipal, il est décidé que l'association de football se chargera du nettoyage et de la peinture du club house récemment incendié.

- En ce qui concerne le fauchage des accotements, M. SELLA rend compte de l'état de l'épareuse qui a subi plusieurs pannes, ce qui explique le retard pris par les services techniques.

La séance est levée à 22 h 30.